



Ville de Perpignan

Dossier de demande de labellisation Climat Air Energie 4^e étoile

Établi le : 25/06/2024

Par :

- Sandrine COTTINEAU, Responsable Transition Énergétique et Développement Durable Ville de Perpignan
- Camille AYATS, Assistante projet, Mission, Transition Énergétique et Développement Durable Ville de Perpignan
- Sébastien Denis, Conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie

Sommaire

VOLET 1	3
Lettre d'intention.....	3
VOLET 2	5
Portrait de la collectivité.....	5
1. Présentation de la collectivité.....	5
1.1. Situation géographique de la collectivité.....	5
1.2. Chiffres clés essentiels.....	5
1.3. Compétences de la collectivité.....	6
2. Politique climat-air-énergie.....	7
2.1. Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie.....	7
2.2. Évolution jusqu'à ce jour de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Énergie de la collectivité.....	11
2.3. Stratégie climat-air-énergie de la collectivité.....	12
VOLET 3	15
Demande d'obtention ou de renouvellement.....	15
1. Scores obtenus.....	15
2. Programme d'actions.....	15
3. Extraits du tableau des indicateurs.....	26
4. Remarques complémentaires du conseiller ou de la conseillère Territoire engagé Climat-Air-Énergie sur la candidature.....	28
5. Obligations envers l'ADEME.....	29
6. Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.....	29
7. Signatures.....	29
ANNEXES : Les pièces constitutives de la candidature.....	30

Nota : Le présent dossier est élaboré par la cheffe de projet Territoire engagé Climat-Air-Énergie et le conseiller Territoire engagé Climat-Air-Énergie. Il s'adresse :

- ☒ Aux élus et aux services de la collectivité. Il documente les résultats pour lesquels le label a été demandé.
- ☒ Au groupe de pilotage et à l'équipe projet mettant en œuvre les activités de labellisation. Il sert de base pour un contrôle efficace et précis du programme de politique climat-air-énergie. Il aide le ou la conseillère Territoire engagé Climat-Air-Énergie lors de ses visites annuelles de suivi.
- ☒ A la direction régionale de l'ADEME, en vue de sa participation à la réunion d'audit de la collectivité
- ☒ Aux auditeurs rices, en tant que base pour l'audit
- ☒ A la Commission nationale du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie
- ☒ A toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités et des mesures concernant l'attribution et la confirmation du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie.

VOLET 1

Lettre d'intention



Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Nationale du Label,

Perpignan est engagée de longue date en faveur de la transition écologique et énergétique. Elle fut parmi les premières collectivités en Occitanie à s'engager dans le label européen « EEA-Cit'ergie », devenu **aujourd'hui « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat Air Energie »**.

La nouvelle équipe municipale élue en 2020 a rapidement affiché sa volonté de poursuivre son engagement dans le label et sa détermination à continuer de progresser en développant de nouvelles actions. Elle s'est appuyée sur ce label pour structurer le Plan de mandat et le Projet d'Administration.

L'intérêt du label pour Perpignan est multiple : l'évaluation annuelle engage les services dans un processus d'amélioration continue et permet de maintenir la mobilisation des agents dans le temps avec une échéance, celle de la visite du conseiller et des ateliers de bilan. Ce label permet aussi d'évaluer l'action de Perpignan par rapport aux autres collectivités pionnières, de faire reconnaître la qualité des actions que nous menons et de valoriser le travail des équipes, comme l'image de la Ville. Enfin la démarche contribue à donner du sens à l'action municipale et au travail de chaque agent grâce à une démarche transversale qui réunit les services autour d'un objectif commun.

Ce score atteste de la progression continue de la Ville sur l'échelle du label, rendue possible par la mise en œuvre de nombreuses actions qui perdurent depuis plusieurs années pour certaines et qui se réinventent pour d'autres. La nouvelle équipe municipale s'est donnée l'objectif d'atteindre le niveau 5 étoiles à moyen terme et vient puiser dans le label les moyens nécessaires au pilotage de ces objectifs, y compris des pistes de nouvelles actions éprouvées par les collectivités les plus performantes du réseau TETE-CAE.

Le Label CAE a permis à la collectivité de définir le périmètre d'actions de son Plan Climat volontaire eu égard au PCAET réglementaire de Perpignan Méditerranée Métropole. Le Plan Climat 2024-2035 fixe des objectifs au territoire et des objectifs spécifiques à l'administration municipale. Par exemple, Perpignan a élaboré en 2022 **un plan de sobriété énergétique** pour consommer moins et consommer mieux, avec des efforts dans tous les domaines : illuminations de Noël, éclairage public, temps d'éclairage des stades, gestion des fluides, solarisation des toitures ...

Ces actions se poursuivent et dans le cadre de son nouveau Plan Climat, la Ville lance de nouvelles actions parmi lesquelles : la réalisation d'une dizaine d'audits énergétiques, la formalisation d'une stratégie de réduction des consommations de son patrimoine afin de s'inscrire dans les objectifs du décret tertiaire et le raccordement d'une dizaine de bâtiments municipaux au réseau de chaleur (une énergie vertueuse issue à 85% de la combustion des déchets).

Par ailleurs, au regard du contexte récent marqué par l'augmentation des températures et surtout des tensions accrues sur la ressource en eau, Perpignan a multiplié, depuis trois ans, **les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique** afin de préserver la qualité de vie des Habitants. Cet axe est tout particulièrement ciblé dans notre nouveau plan d'actions 2024-2035 avec des thématiques nouvelles ou renforcées, telles que :

- **La gestion de la ressource en eau et sa réutilisation** (par exemple, les consommations d'eau des espaces verts, des stades et de la propreté ont été réduites de 34 à 48% en 3 ans et d'importants travaux sont programmés sur le canal d'irrigation de Las Canals),
- **L'agriculture** (avec la réalisation d'un diagnostic agricole et d'un plan d'actions à venir),
- **La gestion des risques, la prise en compte du confort d'été dans les bâtiments et espaces verts, la végétalisation de l'espace public, la désimperméabilisation des rues et des cours d'écoles** (exemple la cour du groupe scolaire Arrels et la désimperméabilisation de la place située entre la rue pic des Salines et la rue de Latour-Bas-Elne, au Moulin à Vent)...

Parce qu'il est essentiel d'accompagner les changements de comportements de nos concitoyens, nous avons à cœur de **replacer l'habitant et la jeunesse au centre du programme d'actions**, via la politique éducative, la politique jeunesse et la politique de la Ville. Ainsi, le programme d'éducation au développement durable dans les écoles s'est poursuivi. En plus de la Fête de la nature, deux événements ont été créés pour sensibiliser le grand public : le Festival de l'eau et le World Clean up day. Enfin, les espaces adolescence et jeunesse sont mobilisés. Ils ont participé à 4 ateliers « fresques du climat » et à l'action « ici commence la mer » sur la pollution des mers par les micro-plastiques.

Par ailleurs, la culture a fait son entrée au sein du Plan Climat, en développant un axe écoresponsable et en plaçant la création au service de la politique de participation citoyenne et de développement durable.

La Ville de Perpignan engage aussi une action renforcée sur les quartiers prioritaires et notamment en centre-ville autour de plusieurs axes : la lutte contre l'habitat dégradé et indigne avec la production de plus de 180 logements sur le centre historique, la réalisation d'équipements structurants comme la bibliothèque universitaire ouverte en 2023 ou le futur parc des Carmes et enfin la revitalisation commerciale par le projet de créer une Société d'Économie Mixte dédiée à la revitalisation commerciale.

Perpignan renforce aussi son soutien aux personnes en précarité en finançant de nouvelles permanences de l'association Médiance 66 dans les maisons de quartier ou les maisons France services afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches quotidiennes en faveur de la santé, du logement, de la famille ou de l'énergie. Par ailleurs, nous avons signé en octobre 2023, un partenariat avec la société Voltalis qui propose gratuitement et sans abonnement aux 24 620 foyers de Perpignan, chauffés au tout électrique, une solution gratuite d'effacement électrique en vue de produire des économies d'énergie.

Apaiser la circulation et favoriser un partage plus harmonieux de l'espace au profit des piétons et vélos est aussi un volet important de notre action. La piétonisation du centre-ville et l'impulsion donnée à la politique vélo va se poursuivre avec la réalisation en 2025 d'un tronçon important en cœur de ville qui viendra achever une voie verte sécurisée de 4 km, entre la zone économique Saint-Charles et le centre-ville.

Enfin, avec une moyenne de 2803 heures d'ensoleillement par an, Perpignan poursuit le développement du solaire sur ses bâtiments en privilégiant l'autoconsommation qui permet de réduire la facture d'énergie en consommant l'énergie produite directement par les bâtiments municipaux. En ce début d'année 2024, Perpignan produit l'équivalent de 27% des besoins en électricité de son patrimoine bâti grâce à l'énergie solaire photovoltaïque. Parmi les dernières réalisations : le préau solaire de l'école Boussiron réalisé en novembre 2022, ou plus récemment, les ombrières solaires du parc des expositions, qui à terme couvriront 70% de la consommation annuelle du parc.

Perpignan affiche donc à travers sa candidature à la 4^e étoile et son nouveau Plan Climat, sa volonté de poursuivre son engagement dans le label et de renforcer son action en faveur de la transition écologique en s'appuyant sur ses compétences et en mobilisant les leviers qui sont à sa disposition.

Veillez agréer Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Nationale, mes plus sincères salutations.

Le Maire

A blue ink signature, appearing to be 'Louis Aliot', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Louis ALIOT

VOLET 2

Portrait de la collectivité

Site de la collectivité : <https://www.mairie-perpignan.fr/>

1. Présentation de la collectivité

1.1. Situation géographique de la collectivité



Perpignan est une commune du Sud de la France, préfecture du département des Pyrénées-Orientales dans la région Occitanie. Dernière ville française méditerranéenne importante avant l'Espagne, Perpignan se situe à 13 kilomètres de la mer Méditerranée par voie express, à 85 kilomètres du domaine skiable le plus proche (Espace Cambre d'Aze qui culmine à 2 400 m), à 850 km de Paris, à 200 km de Toulouse, et à 190 km de Barcelone, capitale de la Catalogne.

1.2. Chiffres clés essentiels

Région	Occitanie
Emplois par secteur	Données INSEE 2020
Emplois du secteur primaire (agriculture)	0,8 %
Emplois du secteur secondaire (industrie et artisanat)	11,8 % (construction + industrie)
Emplois du secteur tertiaire (services)	87,3 %
Total personnes actives	100 %
Habitat	
Logement principal	80 %
Propriétaires	40,6 %
Locataires en parc privé	42,3 %
Locataires en parc habitat social	15 %
Logé gratuitement	2,1 %
Total bâtiments avec logements	100 %

1.3. Compétences de la collectivité

Compétences	Compétence de la collectivité ? Exploitation en régie/déléguée ? Influence de la collectivité ?
Urbanisme, aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PLUI > de compétence intercommunale en cours d'élaboration ✓ PLU de Perpignan toujours opposable ✓ Instruction par la Ville de Perpignan des autorisations d'urbanisme pour Perpignan et 14 communes de l'Agglomération
Éclairage public	oui
Voirie, circulation, gestion du trafic, stationnement	Oui (l'EPCI dispose uniquement de la compétence stationnement)
Déchets (collecte et traitement)	Non compétence EPCI
Propreté urbaine	oui
Développement économique	non compétence EPCI, mais la ville a 1 élu au commerce et a créé un office du commerce fin 2023 ; 1 élu à l'agriculture et un service dédié
Eau/assainissement	non compétence EPCI
AOM	non compétence EPCI
Politique cyclable, piéton,	oui
Tourisme	Oui redevenu régie municipale en janvier 2023
Habitat	Non relève de l'EPCI mais la ville conserve des compétences opérationnelles et agit en qualité de porteur de projet délégué en ce qui concerne la gestion de l'habitat, le NPNRU, l'habitat indigne et la politique de la Ville
Politique sociale	Centres sociaux, CCAS
AOD et concession gaz, électricité chaleur	Non compétence EPCI
Actions éducatives, Enfance, petite enfance, adolescence et jeunesse	oui
Nature urbaine, Espaces verts, environnement	oui
Sports	oui
Culture	oui

2. Politique climat-air-énergie

2.1. Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie

Perpignan s'est engagée dès janvier 2008 dans une démarche globale de développement durable à travers la Convention Grenelle 2015. Perpignan a été l'une des premières collectivités en France à signer avec l'État une convention dans le cadre du Grenelle de l'Environnement qui a débouché sur un premier programme d'actions. Forte de cette expérience, Perpignan a ensuite élaboré son premier Plan Climat Air Énergie Territorial 2012-2017 (PCAET), adopté le 13 décembre 2012 en Conseil Municipal et s'est engagée dans la démarche Cit'ergie (European Energy Award).

En novembre 2014 elle est labellisée Cap Cit'ergie.

En Juin 2016, 18 mois après, elle dépose sa demande de label Cit'ergie avec un score de 56,9% et proroge son PCAET jusqu'en 2020.

En 2019, la Ville renouvelle son label Cit'ergie avec un score de 63,5 % et adopte en novembre 2019 un nouveau plan d'actions à l'horizon 2023.

En 2024, la Ville demande le renouvellement de son label « territoire engagé transition écologique – Climat Air Énergie » (nouveau nom du label Cit'ergie) et vise l'obtention de la 4^e étoile. À cette occasion, elle a adopté un nouveau plan d'actions ambitieux en s'appuyant sur ses compétences et les leviers qui sont à sa disposition.

La démarche TETE-CAE (ex Cit'ergie) est très bien ancrée dans la collectivité. Elle accompagne la Ville depuis son premier Plan Climat pour planifier, suivre et évaluer la politique de développement durable de la commune. Elle sert de fil conducteur et d'aiguilleur pour le Plan climat, au même titre qu'elle est bien identifiée par les services comme un objectif commun à atteindre (plan de mandat et projet d'administration). La Ville a définitivement adopté le label CAE comme outil d'évaluation et de promotion de sa politique Climat Air Énergie.

2.2 Organisation du pilotage et du suivi Climat Air Énergie de la collectivité

✓ Organisation générale de la collectivité sur la thématique Climat Air Énergie

Au niveau technique, le Plan Climat est placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services Techniques (DGST). La Mission Transition Énergétique et Développement Durable lui est directement rattachée. Elle est composée de 3 personnes :

- Sandrine COTTINEAU, Responsable de la Mission Transition Énergétique et Développement Durable, en poste depuis novembre 2008. Elle est chargée de la mise en œuvre du Plan Climat et de la démarche Climat Air Énergie
- Camille AYATS, assistante projet, en poste depuis 2018
- Emmanuel BANSEPT, chargé de mission éco-citoyenneté qui est venu renforcer la mission en 2021.

Plan Climat et démarche CAE sont menés de concert.

L'équipe projet a intégré le processus de suivi annuel du label et les travaux de la visite annuelle du conseiller CAE. La démarche est maintenant bien ancrée. Le Directeur Général des Services (DGS) et le DGST ont des points spécifiques chaque année avec l'équipe projet et le Conseiller CAE, avant de passer en Comité de pilotage et en Comité technique.

La participation des élus et des agents à chaque instance est élevée, de même que l'animation interne des services réalisée par la Mission Transition Énergétique et Développement Durable.

✓ Comité de pilotage et Comité technique Plan Climat/CAE

La démarche Climat Air Énergie est l'outil de suivi et d'évaluation de la politique climatique de la Ville de Perpignan. Elle est intégrée au cœur de la gouvernance du Plan Climat de la Ville.

Le comité de pilotage (COPIL) est co-présidé par le Maire, Louis ALIOT et l' élu au développement durable, Rémi GENIS, depuis 2020.

Le DGS, le DGST et la responsable de la Mission Transition Énergétique et Développement Durable sont membres permanents. Il se réunit 1 à 2 fois par an.

Le comité de pilotage est composé de 20 élus, dont les délégations couvrent l'ensemble des thématiques du label : les élus en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du NPNRU, du patrimoine, des sports, de la mobilité, des Ressources humaines et de la commande publique, de l'environnement et de la propreté, de la jeunesse et Enfance, de l'agriculture, du tourisme et les 5 adjoints de quartier sont membres du comité de pilotage Plan Climat/label CAE. Ces derniers sont également assistés par les Directeurs Généraux Adjoints et les Directeurs de services en cas de besoin et selon les thèmes abordés.

Le COPIL suit la mise en œuvre des actions du Plan Climat. Chaque année, il se réunit pour valider le bilan de la visite annuelle du Label Climat Air Énergie. Son rôle : échanger et valider toutes les questions relatives au

développement durable (validation de nouvelles actions, définition de la stratégie de concertation et de participation de la population, identification des points de blocage et des nouvelles opportunités...).

✓ **Équipe projet/comité technique**

Toutes les actions concernant le développement durable sont placées sous la responsabilité directe, du Directeur Général des Services Techniques, Jean-Philippe LOUBET, assisté sur cette thématique par la Mission Transition Énergétique et Développement Durable (MTEDD). L'équipe projet se compose également du conseiller Climat Air Energie, Sébastien Denis et du DGS.

L'équipe projet pilote la démarche au sein de l'établissement : elle monte les réunions et les ateliers, en dresse les comptes rendus et prépare l'ensemble des livrables à présenter aux élus et aux instances de direction.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre du PCET, la ville a également missionné un Bureau d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sous la forme d'un marché à bon de commande pour la mise en œuvre du Plan Climat et de la politique de développement durable.

La responsable de la MTEDD participe aux réunions hebdomadaires des Directeurs des services techniques afin d'être informée de l'évolution du suivi des dossiers.

Elle anime également un comité technique des référents Plan Climat auquel l'ensemble des Directeurs et chefs de projets engagés dans cette démarche (une cinquantaine) sont conviés.

Ces réunions ont une fonction d'échange, de mise à niveau et d'information de tous les cadres concernés.

En dehors de ces réunions techniques, le Plan Climat fait également l'objet de points particuliers en fonction de l'actualité, lors des réunions de Direction qui réunissent l'ensemble des cadres de la Ville.

Les outils de suivi sont :

- Le tableau de bord de suivi du plan d'actions > dans lequel est indiqué pour chaque année : l'état de l'action (à lancer, en cours, réalisée, suspendue), la progression, l'avancement en % et une case commentaire de l'année.
- Le tableau des indicateurs Climat Air Energie
- Le rapport annuel développement durable

Le suivi du plan d'actions dans le tableau de bord est effectué 2 fois par an par la Mission Transition Énergétique et Développement Durable, en collaboration avec les services.

L'élaboration du rapport annuel développement durable, qui est présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en février de chaque année est l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre du Plan climat, sur les performances et les progrès de la Ville, auprès de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le tableau des indicateurs est mis à jour 1 fois par an en fin d'année ou début d'année suivante au moment de l'élaboration du rapport annuel de développement durable.

- ✓ L'année d'état des lieux du label 2023/2024 : 7 jours d'ateliers ont été organisés (3x2 jours) avec l'ensemble des référents : pour passer en revue les critères d'évaluation du label, consolider l'état des lieux, définir la stratégie et travailler le contenu du programme avec les services (29 et 30 mars 2023 et 17 avril et 18 avril 2023, puis du 26 au 29 février 2024).

Entre temps, plusieurs allers/retours ont été réalisés avec les services et partenaires afin de valider les différents éléments du dossier et finaliser le programme d'actions.

- ✓ Les années de suivi : La MTEDD réalise une première mise à jour (allégée) du plan d'actions du Plan Climat en juin, puis, lors des rendez-vous annuels de suivi avec les services pour l'élaboration du rapport développement durable, l'ensemble des actions du Plan Climat est passé en revue : avancement, échéances, blocages, nouveautés... afin de mettre à jour le tableau de bord.

Pour information, le dernier comité technique et comité de pilotage ont été organisés le 6 décembre 2023 respectivement le matin et l'après-midi pour valider les intentions et les contenus de la candidature. S'en est suivi début 2024 l'organisation d'un grand séminaire interne avec les élus et les directeurs pour co-écrire la stratégie et le programme d'actions du Plan Climat 2024-2035.

Séminaire Plan Climat de Perpignan 2024-2035

Un séminaire exceptionnel a été organisé le mercredi 20 mars 2024, sur une matinée de 8h00 à 14h00, **regroupant les élus du comité de pilotage, les DGA et les référents du comité technique, soit au total une cinquantaine de personnes pour échanger sur les propositions du futur programme d'actions et valider le programme avant délibération.**

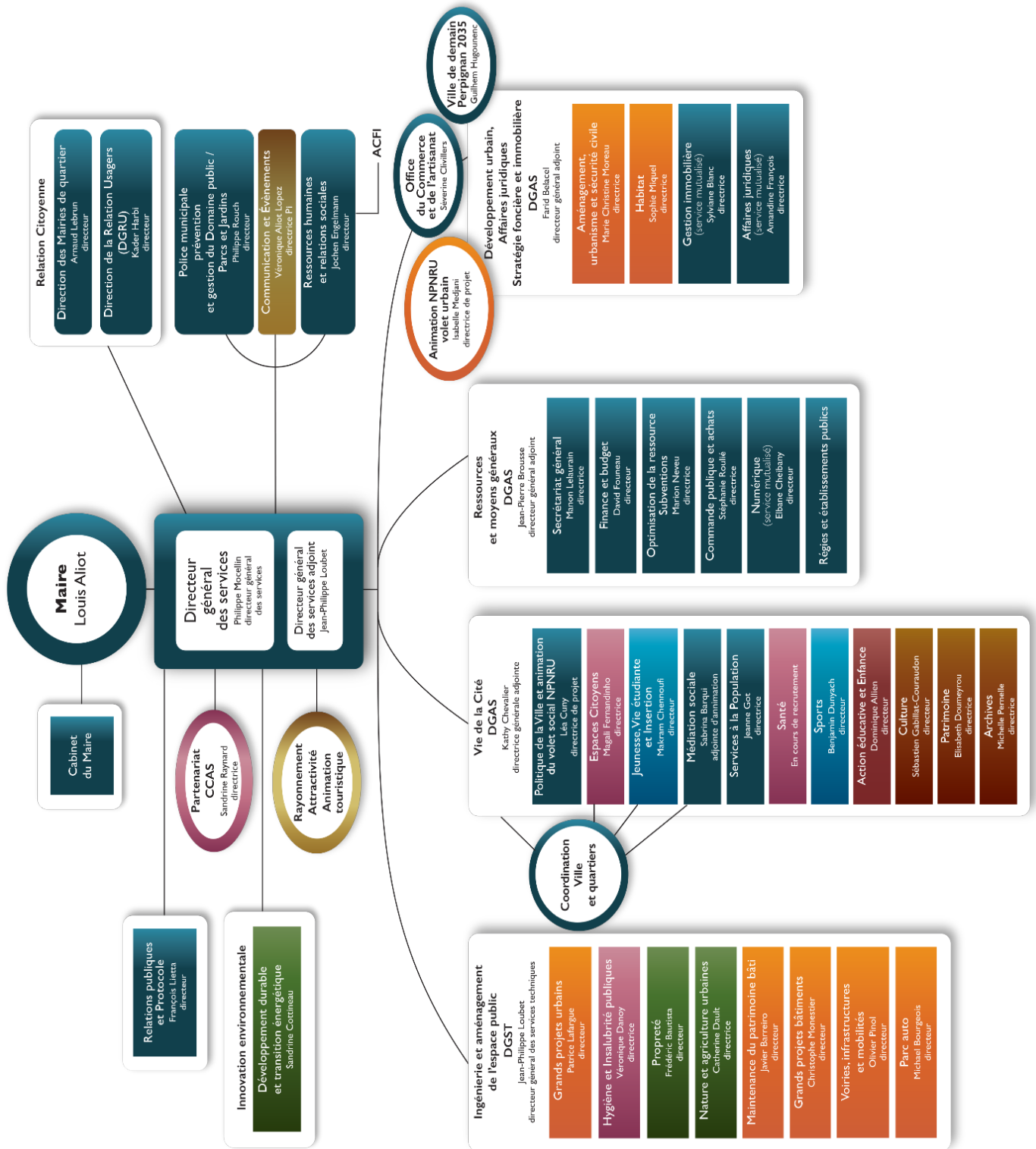
La matinée était organisée autour de plusieurs temps : des temps en atelier et des temps de restitution en plénière.

Programme :

- 8h00 : Accueil Café
 - **8h30- 9h00 : Ouverture du Séminaire**
 - ✓ Louis Aliot, Maire,
 - ✓ R. Génis, Adjoint délégué au développement durable
 - ✓ P. Mocellin, Directeur Général des Services
 - ✓ S. Cottineau, présentation déroulé de la matinée
 - **9h15 -10h35 – ateliers en sous-groupes – (1h20)**

Élus et Directeurs sont répartis dans 6 ateliers thématiques* qui sont eux-mêmes divisés en sous-groupes.

 - ✓ **10' > Brise-glace** (sondage par application smartphone)
 - ✓ **40' > Travail sur les fiches actions** en sous-groupes
 - ✓ **20' > Préparation** de la présentation pour la plénière
- 6 ateliers thématiques:
- Nature/eau/agriculture
 - Exemplarité dans les bâtiments
 - Exemplarité des procédures
 - Habitat/urbanisme/NPNRU
 - Sensibilisation, communication et mobilisation des acteurs
 - Attractivité, commerces et mobilité
- **10h50 – 12h20 (1h30) : plénière - restitution des ateliers par les élus** : avec appui des directeurs – échanges/ validations (env 10' par atelier)
 - **12h20- 13h00 (40') – plénière**
 - ✓ Bilan à chaud par Sébastien Denis, notre Conseiller dans le label « la vision de la transition écologique à Perpignan » + positionnement sur des objectifs quantitatifs
 - **13h00- 14h00 Buffet**



Organigramme de la Ville de Perpignan Mars 2024

2.2. Évolution jusqu'à ce jour de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Énergie de la collectivité

Un contrôle des résultats a lieu chaque année lors de la visite annuelle de suivi, sans recomptage des points (sauf demande particulière de la collectivité). Une demande de renouvellement du processus est réalisée tous les 4 ans. Jusqu'à présent, la collectivité s'est développée comme suit :

Année	Statut	Potentiel	Effectif (Pts)	Effectif (%)	Version du Catalogue	Version de l'aide à l'évaluation
2014	CAP Cit'ergie	413 Pt	203,3 Pt	49,2 %	2013	2013
2016	Cit'ergie	414 Pt	235,6 Pt	56,9 %	2016	2016
2019	CAE 3 étoiles	373 Pt	236,86 Pt	63,5 %	2019	2019
2024	CAE 4 étoiles	374,74	255,61 Pt	68,2 %	2022	2022

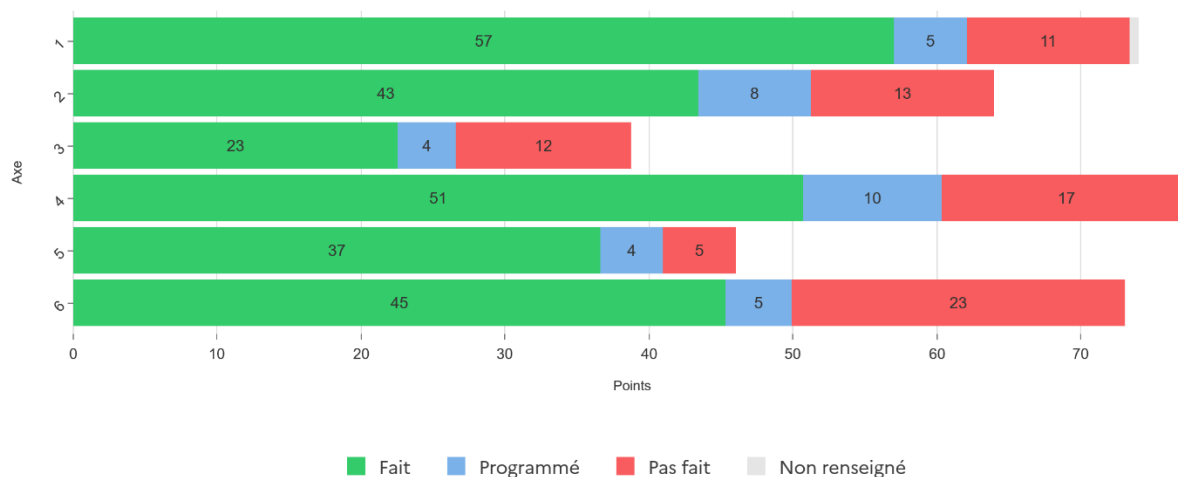
Comparaison, par domaine, des résultats avec la dernière labellisation :

La comparaison des colonnes « % programmé » et « Progression » montre la réalisation effective du programme d'actions.

	Labellisation précédente (2019)		Labellisation actuelle (2024)	
	% effectif	% programmé	% effectif	Progression (= % Eff actuel - % Eff précédent)
Axe 1	68,6%	7,3%	77 %	+ 8,4
Axe 2	56%	4,5%	67,9 %	+ 11,9
Axe 3	48,4%	3,6%	56,4 %	+ 8
Axe 4	66,6%	5,3%	65,3 %	- 1,3
Axe 5	79,3%	5,7%	79,7 %	+ 0,4
Axe 6	62,3%	6,7%	62	- 0,3
Total	63,5	5,6%	68,2 %	+ 4,7

Progression par axe : nombre de points

Climat Air Énergie



1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

2.3.Stratégie Climat-Air-Energie de la collectivité

A l'heure du renouvellement de son label pour un 4^e cycle, Perpignan poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique avec l'adoption de **son nouveau Plan Climat Energie volontaire 2024-2035**. Elle continuera de s'appuyer sur le **le label européen « territoire engagé transition écologique – Climat-Air-Energie »** pour suivre et évaluer sa mise en œuvre.

Le plan Climat 2024-2035 de Perpignan se décline en 6 orientations stratégiques structurantes :

1. **Rafraichir la Ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique**
2. **Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse**
3. **Transformer durablement la Ville et préparer l'avenir**
4. **Être une administration écoresponsable**
5. **Se déplacer autrement**
6. **Promouvoir la transition écologique et mobiliser les habitants et acteurs du territoire**

Ces 6 orientations guident l'action de la Ville et se déclinent ensuite dans **37 fiches actions et 258 actions opérationnelles** présentées dans ce nouveau programme d'actions 2024-2035. Il s'agit d'amplifier les transformations nécessaires du territoire et de garantir **plusieurs principes fondamentaux sous-jacents** :

Une ville résiliente face au changement climatique

Au regard du contexte récent, qui a confirmé une augmentation significative des températures sur le territoire et mis en exergue une tension accrue sur la ressource en eau du fait de faibles précipitations depuis 2 ans, **le nouveau Plan Climat de Perpignan 2024-2035 cible comme première priorité l'adaptation au changement climatique.**

Les élus ont en effet souhaité mettre en avant dans ce nouveau plan d'actions, les solutions :

- Pour rafraichir la ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique (orientation 1) ;
- Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse (orientation 2).

Cette orientation caractérise le nouveau Plan climat de Perpignan 2024-2035. En prenant en compte la nécessité de limiter l'impact des activités humaines sur la nature, la biodiversité, les paysages et les ressources communes (eau, air, sol), pour anticiper les vagues de chaleur intenses et précoces qui frappent déjà Perpignan depuis plusieurs années et exposent la population à des températures extrêmes.

Ainsi, au travers de son Plan Climat, la Ville de Perpignan est engagée dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui intègrent cette nouvelle donnée climatique dans ses projets de construction et d'aménagement et plus largement dans sa planification urbaine. Elle active pour ce faire différents leviers avec des thématiques nouvelles ou renforcées, telles que la gestion de la ressource en eau et sa réutilisation, l'agriculture, la gestion des risques, la prise en compte du confort d'été, la végétalisation de l'espace public, la désimperméabilisation des rues, des cours d'écoles, des parkings...

Une Ville plus sobre

À côté des actions structurelles et des investissements importants réalisés par la Ville en faveur de la transition écologique et dans la lignée de son 1^{er} plan de sobriété, Perpignan souhaite renforcer les actions de sobriété (consommer moins et surtout consommer mieux). Cela concerne le patrimoine bâti et le fonctionnement de l'Administration. Perpignan va se faire accompagner pour définir une stratégie de réduction des consommations de son patrimoine à court, moyen et long termes avec un programme de rénovation de son patrimoine. L'exemplarité de la collectivité, passe aussi par la commande publique durable, l'exemplarité de la flotte de véhicules, du numérique... Autant d'actions déclinées dans l'orientation stratégie 4 « être une Administration écoresponsable ».





Une ville éco-citoyenne : replaçant l'habitant et la jeunesse au cœur de l'action

Compétente en matière de politique jeunesse, la stratégie de développement durable de Perpignan replace les habitants au centre du programme d'actions. Elle cible l'enfance, les jeunes, les acteurs associatifs et les habitants dans leur ensemble via notamment la politique éducative, la nouvelle politique d'éco-citoyenneté et la politique de la Ville. La politique culturelle fait aussi son entrée au sein du Plan climat. Il s'agit de développer un axe écoresponsable et créatif mais aussi de mettre la culture au service de la politique de participation citoyenne et de développement durable.

Les politiques d'urbanisme, de rénovation urbaine et de l'habitat (alors qu'elles sont aussi exercées pour partie par Perpignan Méditerranée Métropole), replacent aussi l'habitant au cœur du projet municipal avec plus de concertation et de participation.

Une Ville qui apaise la circulation et favorise les mobilités durables

La politique des mobilités se voit renforcée en capitalisant sur les nombreuses actions déjà engagées depuis le début du mandat (bornes de réparation, tracés avenue du Dr Torrelles, avenue Dalbiez, boulevard des Pyrénées...). Cet enjeu est d'autant plus fort que les transports représentent 50% de la facture énergétique du territoire et près des deux tiers de son empreinte carbone. L'impulsion donnée au vélo va se poursuivre avec l'amélioration du réseau cyclable existant et son développement, ainsi que le développement du stationnement vélo. Les services autour du vélo continueront de se développer, de même que la sécurisation du stationnement (objectif stratégique 5). L'autre levier municipal est la finalisation du plan de piétonisation et d'accessibilité de la voirie qui s'inscrit dans la politique plus globale de reconquête du centre-ville.

L'apaisement de la circulation est clairement mis en avant dans la stratégie de développement durable et pour cela, la Ville peut déjà s'appuyer sur un indicateur exemplaire : 85% du territoire est en zone 30. Cette mesure est facilitée par des aménagements de voirie limitant les excès de vitesse, le développement des modes actifs décrits précédemment et l'action de la police municipale.



Bientôt 4 kms de voie verte sécurisés relieront l'ouest de la Ville et notamment la zone économique Saint-Charles au centre-ville. Plusieurs tronçons ont déjà été aménagés. Reste le tronçon du cœur de Ville dont les études finalisées ont été réalisées en concertation avec les services de l'État.



Une ville favorable aux énergies renouvelables, sur les espaces déjà artificialisés

Perpignan continue de développer les énergies renouvelables sur son patrimoine. La Ville systématise l'étude des renouvelables dans tous ses projets de rénovation ou de construction, au même titre qu'elle étudie toutes les opportunités de raccordement au réseau de chaleur. Le nouveau Plan Climat a l'ambition de poursuivre cette stratégie et d'axer en priorité le développement des énergies renouvelables sur les zones déjà artificialisées (bâtiments, parkings) afin de conserver la qualité des paysages et les terres agricoles.

Les objectifs Climat-Energie de la Ville de Perpignan

En accord avec les **objectifs nationaux** fixés par l'État en matière de production d'énergies renouvelables, de réduction de la consommation et d'émissions de GES ;

En accord aussi avec les **objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine** ;

Et au regard de ses compétences, de ses spécificités et des éléments de diagnostic et de stratégie développés dans ce nouveau Plan Climat Energie,

Perpignan s'engage à s'inscrire sur une trajectoire ambitieuse qui vise à :

- **Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables en 2050** (par rapport à 2012), en privilégiant le développement du solaire photovoltaïque ou thermique sur la zone urbaine, en favorisant le raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur et en tenant compte des capacités de production des installations actuelles de Biogaz et de développement du bois énergie. **C'est un objectif réaliste au regard de l'évolution de la production qui a été multipliée par 2 depuis 2012.**
- **Diviser par 2 la consommation énergétique de son territoire en 2050** (par rapport à 2012). C'est un objectif très ambitieux mais il faut rappeler qu'avec une baisse de -8,3% depuis 2013, la consommation finale d'énergie de Perpignan est conforme et même inférieure à la l'objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) adoptée par l'État, qui est pour la France de -7,5% en 2023.
- **Diviser par 4 ses émissions de GES en 2050** (par rapport 2012). C'est aussi un objectif ambitieux, même s'il faut rappeler que les émissions GES par habitant sur Perpignan, représentent en 2021, seulement la moitié de ce qui est constaté en Occitanie. L'enjeu sur notre territoire se situe sur le développement des mobilités actives et sur le passage d'une mobilité individuelle à une mobilité collective (transport en commun, co-voiturage...). Par ailleurs, conformément à ce qu'indique le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), cet objectif suppose aussi un basculement technologique important vers une motorisation utilisant des énergies d'origine renouvelable qui ne dépend pas de la collectivité.

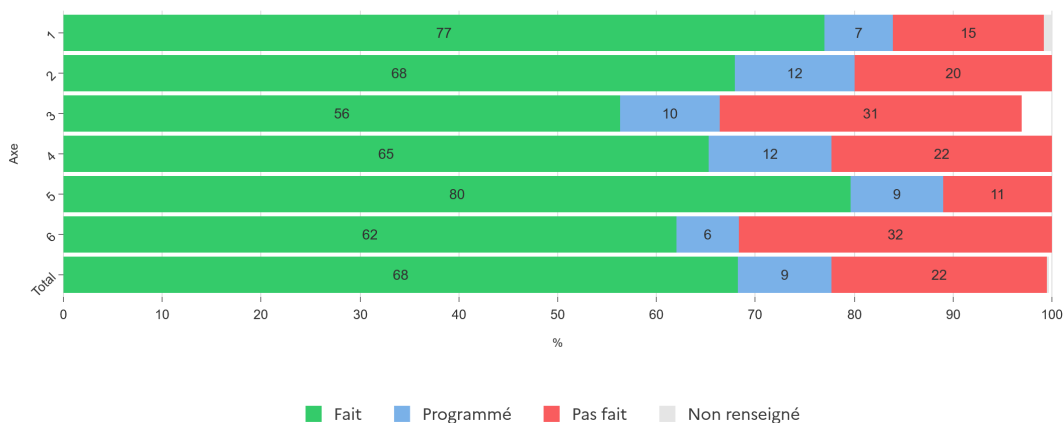
VOLET 3

Demande d'obtention ou de renouvellement

1. Scores obtenus

Graphique des scores par domaine en % des points potentiels

Le graphique suivant représente, pour chacun des six axes du catalogue d'actions, la part (en %) de potentiel d'action déjà mis en œuvre par la collectivité, ainsi qu'une projection de la situation après la mise en œuvre des actions programmées et budgétisées.



1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

Tableau des scores par domaine en % des points potentiels

		Évaluation dans la plateforme				
		Potentiel collectivité	Points réalisés	% réalisé	Points programmés	% programmé
1	Planification territoriale	74	57,0	77,%	5,07	6,9%
1.1	Stratégie globale climat-air-énergie	30	25,18	83,9%	1,57	5,2%
1.2	Planification sectorielle	24	16,52	68,8%	2,57	10,7%
1.3	Urbanisme	20	15,3	76,5%	0,94	4,7%
2	Patrimoine de la collectivité	64	43,44	67,9%	7,79	12,2%
2.1	Suivi et stratégie patrimoniale	24	15,29	63,7%	2,39	10,0%
2.2	Valeurs cibles énergétiques et climatiques	30	20,36	67,9%	4,8	16,0%
2.3	Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments	10	7,8	78,0%	0,6	6,0%
3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement	40	22,54	56,4%	4,01	10,0%
3.1	Organisation de la distribution d'énergie et services associés	7	3,65	52,1%	0,8	11,4%
3.2	Production énergétique locale	22	10,8	49,1%	3,1	14,1%
3.3	Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire	11	8,09	73,6%	0,11	1,0%
4	Mobilité	77,66	50,68	65,3%	9,64	12,4%
4.1	Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne	11	6,52	59,2%	0,96	8,7%
4.2	Rationalisation des déplacements motorisés	28,5	17,76	62,3%	3,06	10,7%
4.3	Mobilité alternative	38,16	26,41	69,2%	5,63	14,8%
5	Organisation interne	46	36,65	79,7%	4,28	9,3%
5.1	Gouvernance	26	22,78	87,6%	0,27	1,0%
5.2	Finances et commande publique	20	13,87	69,4%	4,01	20,1%
6	Coopération, communication	73,08	45,3	62,0%	4,61	6,3%
6.1	Stratégie de coopération et de communication	13	10,08	77,5%	0,19	1,5%
6.2	Bâtiments résidentiels et tertiaires	16,56	10,92	65,9%	0,55	3,3%
6.3	Activités économiques	13,52	8,43	62,4%	0,64	4,7%
6.4	Agriculture, forêt	15	7,92	52,8%	2,89	19,3%
6.5	Société civile	15	7,95	53,0%	0,35	2,3%
Total		374,74	255,61	68,2%	35,4	9,4%

1. Programme d'actions

1 Planification territoriale

Réalisé

Le centre ancien de Perpignan retenu dans le cadre de la démarche « Quartiers Résilients » et le quartier Vernet Salanque labélisé « Quartiers Fertiles ».



Plus de 14 000 arbres plantés par Perpignan depuis 2020 dont plus de 3000 arbres et 11 000 plants forestiers. Ici les enfants participent à la création d'une nouvelle forêt urbaine sur le quartier prioritaire du Vernet

En France, cinquante quartiers prioritaires de la ville (QPV) ont bénéficié de la démarche "Quartiers Résilients" de manière renforcée, afin d'être accompagnés pour mieux s'adapter aux enjeux climatiques. En avril 2023, le centre ancien de Perpignan faisait partie des 25 premiers sites retenus dans le cadre de cette démarche, avec plusieurs axes validés : la végétalisation et renaturation du centre historique (plan guide de renaturation de Saint-Jacques, désimperméabilisation de l'école la Miranda, plantation sur l'espace des Carmes...), la piétonisation d'un axe structurant et la création de logements performants sur l'îlot Puig.

Par ailleurs, Perpignan avait aussi été lauréate en avril 2021 de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » porté par le Ministère de l'Agriculture pour la réalisation de plusieurs aménagements dont une forêt native plantée avec les collégiens en novembre 2021 et la création d'une ferme urbaine, sur le quartier du Vernet.

Ces programmes permettent de mobiliser les financements, de planifier les actions dans le temps et de renforcer la dimension environnementale des quartiers prioritaires.

Mise en place d'une stratégie foncière de préemption pour préserver les terrains agricoles

La Ville de Perpignan demeure une grande commune agricole : elle compte encore aujourd'hui plus de 1000 hectares cultivés, soit 38% de la surface communale, mais ces terres agricoles sont aujourd'hui menacées par la concurrence d'autres usages.

La Ville de Perpignan souhaite protéger efficacement les zones agricoles et maintenir leur vocation, tout en soutenant la production locale et l'implantation de nouveaux agriculteurs sur son territoire.

Pour cela, elle a signé en février 2023, une convention avec la SAFER Occitanie (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Occitanie). Cette convention prévoit la mise en place d'une **veille foncière, la réalisation d'enquêtes complémentaires** afin de faciliter la prise de décision de la collectivité concernant la demande d'exercice ou non du droit de préemption de la Safer, **et les modalités opérationnelles et financières d'intervention de la Safer** en cas d'activation du droit de préemption. La Ville a par ailleurs identifié certains secteurs d'intervention qu'elle souhaite particulièrement cibler au titre de la lutte contre la cabanisation.

Un an après la signature de cette convention, il semble que l'action porte ses fruits car le nombre de propositions de ventes a particulièrement baissé. Parallèlement, la Ville a entrepris le repérage des terres agricoles non exploitées depuis longtemps. Elle rencontre ces propriétaires et les met en relation avec de jeunes agriculteurs exploitants.

Planifié

Se doter d'un nouveau guide de l'aménagement durable et du cadre de vie.

Le Guide d'Aménagement Durable (GAD) a été élaboré et annexé au PLU en 2015, la Direction de l'Aménagement, de l'urbanisme et Sécurité Civile, souhaite aujourd'hui faire évoluer et mettre à jour ce document en accord avec les nouvelles réglementations. Une nouvelle sensibilisation des acteurs de l'immobilier, sera prévue pour accompagner son appropriation et suivre son application.



Ici image de synthèse des travaux en cours rue Pic des salines

Désimperméabiliser : une solution pour rafraichir la Ville et favoriser l'infiltration des eaux de pluie

La Ville souhaite continuer d'expérimenter la perméabilisation des espaces publics et places de stationnement puis déployer un plan d'actions pour accélérer la désimperméabilisation de la Ville et sa capacité à infiltrer l'eau : réduction des voiries, jardins de pluies ...

Un test grandeur nature est réalisé rue Pic des Salines (travaux en cours) avec trois procédés différents. Par ailleurs, des revêtements drainants sur stationnements sont testés au Centre technique Municipal. Enfin la Ville déploie actuellement un programme de désimperméabilisation et de végétalisation de 4 cours d'écoles (voir domaine 3).

2 Patrimoine de la collectivité

Réalisé

Développer le solaire sur les bâtiments Municipaux

La ville poursuit le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques sur ses bâtiments en privilégiant l'autoconsommation.

En 2021, la Ville a réalisé une centrale solaire photovoltaïque sur le **bâtiment de la propreté au Centre technique municipal** (puissance de l'installation 255 Kwc). L'installation en revente totale est opérationnelle depuis l'été 2021.

La production est estimée à 309 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 68 habitations.



Le Bâtiment de la propreté

En 2022, la Ville a installé une toiture photovoltaïque sur le **bâtiment de la police municipale**. L'électricité produite par les panneaux solaires est directement consommée dans le bâtiment pour faire fonctionner les installations de la police municipale (ordinateurs, caméras...). Par ailleurs, le bâtiment est équipé depuis 2021 d'un chauffe-eau solaire pour chauffer l'eau des sanitaires et alimenter les douches pour les agents en service. En 2022, la production d'électricité s'élève 24 500 kWh.



La Ville privilégie le solaire en autoconsommation – ici le préau solaire de l'école Boussiron

Un **préau solaire** a été installé en novembre 2022 dans la cour de l'école **maternelle Simon Boussiron**. L'installation d'une puissance de 21 kWc, en autoconsommation couvre la moitié des consommations du bâtiment. Le surplus produit est revendu. La production annuelle estimée est de 29 400 kWh.

Enfin, en 2022, la Ville a équipé les **bâtiments de l'université en centre-ville et la médiathèque**, d'une installation photovoltaïque en **autoconsommation collective**. Les besoins de ces bâtiments étant complémentaires (université fermée le week-end et les vacances quand la médiathèque est ouverte), cette technologie permet en

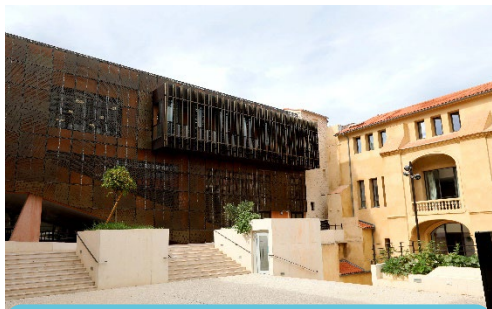
effet d'optimiser au maximum la consommation d'énergie renouvelable sur site.

Récupérer les eaux de lavage des filtres de la piscine pour le nettoyage des voiries

A l'été 2023, la sécheresse qui a touché Perpignan a entraîné diverses mesures, dont l'interdiction du nettoyage des voiries. En juin 2023, les services de la Ville se sont mobilisés pour trouver des solutions et ont mis en place un **dispositif permettant de récupérer les eaux de lavage des filtres de la piscine du Moulin à Vent**. 20 m³ d'eau par jour ont pu être stockés et utilisés pour le lavage des voiries au lieu d'être rejetés directement dans les réseaux des eaux usées.



Saint-Sauveur : un bâtiment performant et l'un des 3 sites de l'Université Perpignan Via Domitia, réimplantée en centre-ville



Le Bâtiment Saint-Sauveur labellisé Bâtiment Durable Occitanie niveau Or en phase réalisation

Cette réalisation s'inscrit dans le périmètre du Secteur Sauvegardé avec des contraintes patrimoniales fortes et notamment l'obligation de conserver plusieurs éléments architecturaux dont le clocher et les façades de la rue Zola. Le nouveau bâtiment créé allie donc l'ancien et le neuf avec une signature architecturale résolument moderne. Malgré ces contraintes, le bâtiment Saint-Sauveur s'inscrit dans une **démarche globale d'exemplarité environnementale avec une conception bioclimatique permettant de réduire les besoins énergétiques** et de proposer des performances renforcées. Autres éléments notables du projet :

- Choix de matériaux à faible impact environnemental : béton bas carbone, bois et isolant bio-sourcés ;
- Production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective avec les bâtiments de la Médiathèque dont les usages sont

complémentaires (fermeture de la faculté le week-end et durant les vacances scolaires alors que la médiathèque est ouverte - 24 kwc sur Saint-Sauveur + 34 Kwc sur la médiathèque).

- Protections solaires : brise soleil, et résille sur murs en béton banché pour limiter les effets de chaleur mais profiter d'une lumière naturelle tamisée ;
- Puit climatique permettant de bénéficier de la température stable du sous-sol pour rafraîchir l'air ambiant en été et le réchauffer en hiver ;
- Mesures de suivi des fluides et de la qualité de l'air intérieur ;
- Réalisation d'un jardin partagé alimenté par une cuve de récupération d'eau de pluie permettant aussi l'arrosage des espaces verts, notamment les arbres de hautes tiges assurant l'ombrage du site les journées ensoleillées ;
- Prise en compte des retours des usagers en partenariat avec Sup'enr et la filière sociologie afin d'effectuer un suivi du confort des utilisateurs...

Ce bâtiment novateur, s'inscrit par ailleurs, dans un projet plus global de redynamisation du centre-ville avec la volonté de recentraliser plusieurs pôles d'activités importants dont la faculté de droit accueillant désormais 1500 étudiants en cœur de Ville.

Planifié

Formaliser une stratégie de réduction des consommations du patrimoine communal à l'horizon 2030 et 2050

La Ville de Perpignan souhaite se faire accompagner par une AMO pour construire **une stratégie de transition écologique** de son Patrimoine **visant une massification des actions de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES.**

La construction de cette stratégie passera par la définition de scénarii comprenant des programmes d'actions et de travaux pour tenir la trajectoire climat et répondre aux objectifs du décret tertiaire.

Les objectifs de la mission sont de :

1. Définir et partager une trajectoire reliant la situation actuelle du parc immobilier aux **projections établies à échéances 2030, 2040 et 2050**,
2. **Qualifier les actions à mettre en place, leurs impacts et évaluer les implications, les moyens humains et financiers à mobiliser dans le temps** (réhabilitations lourdes ou ciblées, campagnes de rénovation thématiques sur des ensembles plus larges, actions sur les usages...),
3. **Disposer d'outils d'aide à la décision et de pilotage** (aide à l'élaboration de la PPI, définition des priorités, rythme de rénovation énergétique et de performance à atteindre, avec des objectifs quantifiés en nombre et en %, échéancier...),
4. **Donner à la Ville de Perpignan la capacité d'actualiser les trajectoires au fil du temps** : incluant la formation de plusieurs agents aux outils et à la démarche.

Le Bureau d'études produira 2 trajectoires sur 2 périmètres :

- Périmètre des bâtiments **soumis au décret tertiaire** : appartenant à la Ville ou pour lesquels la ville est preneuse à bail, mais aussi ceux des régies, soit 144 bâtiments.
- Un périmètre élargi, correspondant à l'intégralité du parc bâti dont la Ville est propriétaire et/ou occupante.

3 Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement

Réalisé

Gestion différenciée et retour de la nature en ville



Le Jardin Terrus situé en entrée de Ville Nord, réaménagé en 2022

La démarche écologique mise en place par Perpignan valorise les réflexions sur l'intégration des sites dans un contexte urbain pour permettre à tous les habitants de profiter des espaces verts selon les usages attendus et de conserver des liaisons écologiques (exemple de la trame verte et bleue). La Ville de Perpignan a continué à intégrer de plus en plus d'espaces verts et a mis en place une gestion différenciée de ces espaces verts pour répondre aux enjeux écologiques et économiques : privilégier les essences méditerranéennes en accord avec le climat, utilisation de paillage, couvert végétal pour limiter l'arrosage, mise en place d'une codification des espaces verts allant du plus sophistiqué au plus naturel.

Grâce à cette hiérarchie, la Ville adapte les essences et les espèces correspondant aux lieux, à leur usage et à leur positionnement dans l'espace urbain.

Actuellement, l'ensemble des espaces verts de la ville est donc inventorié, cartographié et classé selon une grille de qualité en fonction des sites et de leurs usages (prestige, horticoles, jardiné, rustique ou nature en ville). Que ce soit en lien avec la rénovation urbaine de quartiers prioritaires de la ville, d'extensions urbaines (lotissement ou ZAC), ou d'aménagements urbains plus ponctuels, les qualités du site et l'usage attendu guide le choix de gestion.

Par ailleurs, la ville a développé les micro forêts avec en 2021, la plantation de 3000 arbres dans le quartier du Vernet en utilisant la méthode Miyawaki. Puis en 2022, avec la création de 4 micros forêts (9000 jeunes arbres) au niveau de l'échangeur de l'avenue d'Espagne, sur l'échangeur St-Jacques, au rond-point de Copenhague et avenue de Prades. Avec les 3 000 arbres de la diagonale du Vernet, cela fait 12 000 jeunes arbres plantés sur la période 2021/2022.

La Ville a également élaboré en 2023 une Charte de l'Arbre qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs à l'importance du rôle de l'arbre en Ville.

Le patrimoine en espaces verts de la Ville de Perpignan géré par la Direction Nature et Agriculture Urbaine est estimé à 390 hectares.

Création, mise en service et extensions du 1^{er} réseau chaleur de Perpignan en association avec la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée (PMM)

En juin 2019, le Sydetom 66 inaugurait un réseau de chaleur « haute température » entre l'usine d'incinération des déchets de Calce et Perpignan, une énergie vertueuse issue à 85% de la combustion des déchets.

PMM et la Ville ont accompagné ce projet destiné à desservir Perpignan. Dans ce cadre, plusieurs équipements municipaux ont pu être raccordés au réseau, afin de bénéficier de cette énergie renouvelable. En 2020, 6 bâtiments municipaux de Perpignan ont été raccordés au réseau de chaleur : 2 écoles, 2 gymnases, 1 stade et 1 piscine. En 2024, ce sont à nouveau une dizaine de bâtiments municipaux qui seront raccordés, dont le Centre technique municipal et plusieurs groupes scolaires.



Des oasis dans nos écoles

Les cours d'écoles de Perpignan sont progressivement transformées en « oasis ». L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous. Ces aménagements permettent d'améliorer l'attractivité des écoles publiques tout en répondant à différentes problématiques :

- Désimperméabiliser pour une meilleure gestion des eaux de pluie. De l'eau qui peut être utilisée pour arroser la végétation, mais dont on doit aussi faciliter l'infiltration vers les nappes phréatiques.
- Végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur et réintroduire la biodiversité au travers de sols à nouveau perméables et fertiles.

- Améliorer le cadre de vie et la santé des enfants grâce à des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, et des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.
- Sensibiliser les enfants au cycle de l'eau et à la nature en ville en les associant aussi à la co-construction du projet de rénovation de leur cours d'école.

Le groupe scolaire Arrels a été le premier à démarrer début 2022 par les ateliers de co-construction avec les enfants et enseignants. Les travaux se sont achevés en 2023.

Cette opération a permis la désimperméabilisation de 880 m² de cour, transformée par un aménagement en faveur de la gestion des eaux de pluie, de la biodiversité urbaine et du cycle de l'eau.

L'opportunité de désimperméabiliser aura permis de questionner les usages de la cour (temps scolaires et périscolaires/centres de loisirs) et d'apporter des réponses ciblées pour les différents acteurs de l'espace (usagers et gestionnaires).

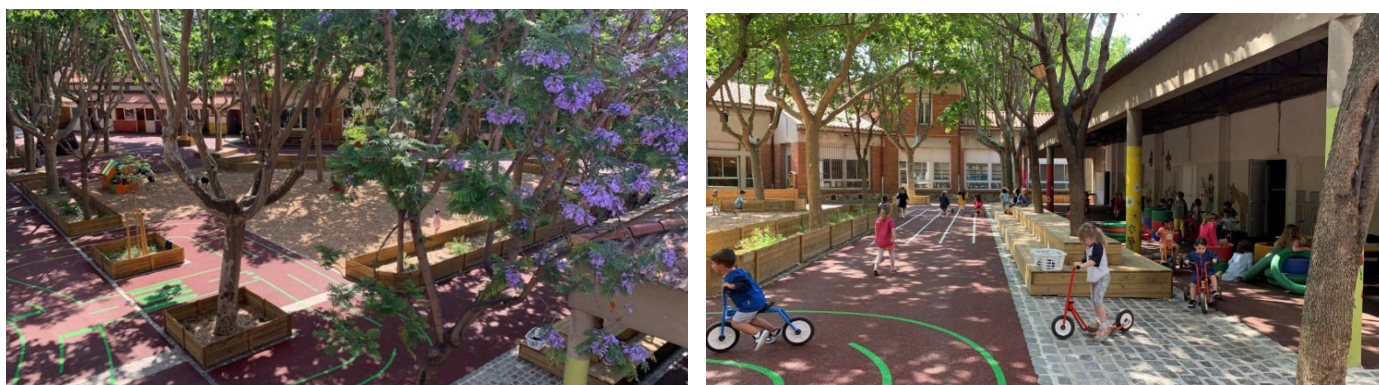
In fine c'est une cour végétalisée et apaisée, qui favorise l'épanouissement des enfants avec des espaces diversifiés (sport, rencontres, lecture, repos). C'est une cour dans laquelle les espaces de jeux côtoient les massifs drainants et où la première goutte de pluie tombée arrive aux espaces plantés. Un changement des pratiques d'aménagements, dans lequel le chemin de l'eau redevient en partie visible et accessible, avec des solutions techniques simples assurant un entretien moins contraignant.

Dès lors, que l'opération a été finalisée, un plan de gestion partagé avec les utilisateurs (enseignants, animateurs, enfants) responsabilisés en soutien du concierge et des services a été mis en place. Il permet de préciser l'identification, la répartition et la fréquence des tâches concernant l'entretien et la maintenance de la cour d'école par les 6 directions concernées et leurs différents services ainsi que par l'ensemble des utilisateurs. Il est organisé en 4 parties :

- Entretien des sols
- Entretien des mobiliers et clôtures
- Entretien des plantations
- Entretien des jeux

3 autres cours d'écoles dans 2 groupes scolaires seront réaménagés d'ici 2026 :

- ✓ La co-construction et les études sont terminées sur l'école maternelle et l'école primaire **Romain Rolland** et les travaux ont débuté en février 2024.
- ✓ Les travaux démarreront en 2025 sur le **groupe scolaire Saint-Assicle**.



Le groupe scolaire Arrels : 880 m² d'espaces désimperméabilisés

Planifié

Engager une stratégie îlot de chaleur (ICU) et îlot de fraîcheur (IFU)

La Ville de Perpignan souhaite engager une stratégie « îlot de chaleur et îlot de fraîcheur ».

- La 1^{ère} étape : consistera à se faire accompagner par une AMO pour réaliser une campagne de mesures et analyser les images satellites pour caractériser les ICU/IFU, former et associer l'ensemble des services, sensibiliser les habitants
- La 2^{ème} étape : visera à mettre en place un groupe de travail transversal chargé de décliner cette stratégie dans les outils de planification et les référentiels, avec comme 1^{er} travail d'intégrer un volet adaptation au changement climatique dans la Charte d'aménagement des espaces publics.

Renforcer la collecte sélective des déchets



Distribution de cendriers de poche au marché de Noël

- La Ville va participer avec PMM et la CCI au déploiement du dispositif Clink (consigne du verre récompensée par des bons d'achats dans les commerces de proximité) et à la collecte des déchets à vélo ;
- Corbeilles Bi-flux : La ville va déployer progressivement les corbeilles bi-flux sur l'espace public et les parcs et jardins ;
- Collecte des Mégots : Le conseil municipal de septembre 2023 a validé la signature du contrat avec l'éco-organisme Alcome, agréé par l'État pour financer des actions de prévention, de collecte, et d'élimination des mégots. En décembre 2023, les services de la Ville ont déjà distribué des cendriers de poche aux commerçants des chalets du marché de Noël.
- En 2024, Alcome fournira à la Ville des cendriers de rue qui seront déployés progressivement. La ville a recensé les lieux de concentration de mégots dans l'espace public et mettra en œuvre des actions pour les réduire.

Engager des travaux sur le Canal d'irrigation Las Canals

Cet ouvrage fondé au XII^e siècle est propriété de la Ville de Perpignan. Il est l'une des plus importantes infrastructures hydrauliques d'eau brute du département.

La Ville souhaite entreprendre des travaux importants de réfection :

- Confortement localisé de berges et remplacement de vannes fuyardes, générant des économies d'eau
- Mise en place de quelques vannes automatiques dans les branches structurantes, afin de réguler, quantifier l'apport d'eau par secteur, d'optimiser et d'améliorer la distribution d'eau aux irrigants.

4 Mobilité

Réalisé

Piétonisation d'un axe structurant en centre-Ville

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, nombre de voies en cœur de Ville font aujourd'hui peau neuve. Derrière ces travaux d'embellissement du cadre de vie, **la volonté des élus est d'apaiser la circulation et de favoriser un partage plus harmonieux de l'espace public au profit des piétons.**



La Place Rigaud piétonnisée

C'est le cas notamment **sur un axe structurant situé entre la place du Pont d'en Vestit et la place Cassanyes**, qui fait l'objet d'un aménagement en plusieurs tranches de travaux, dont certaines terminées et d'autres en projet pour 2024 (environ 80% du projet livré).

En effet, avec l'arrivée de l'Université en centre-ville, ce secteur fortement emprunté par les étudiants, méritait d'être sécurisé et embelli.

- La Place Hyacinthe Rigaud et la Rue Émile Zola ont été entièrement réaménagées, avec la mise à niveau de la chaussée et des trottoirs, l'installation de revêtements qualitatifs de granit rose délimitant les espaces. Des arbres ont également été plantés pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur en été, sur la place Rigaud qui accueille désormais la Bibliothèque Universitaire de Droit.
- Des travaux de même nature ont été finalisés fin janvier 2024, sur la rue LLucia et la rue de la Fusterie.
- Autre tronçon important réaménagé dans le cadre de ce programme global de revitalisation du centre-ville, la rue des Augustins qui a été entièrement requalifiée et rendue aux piétons. Elle doit par ailleurs faire l'objet d'un programme de redynamisation commerciale.

Déploiement d'une politique en faveur du vélo

De nombreuses actions sont mises en place pour favoriser l'utilisation du vélo :

- Indicateurs : 30% des voiries municipales sont aménagées avec des voies cyclables, soit 129km sur 440 ; 59% c'est la part de la voirie aménagée pour les cycles (293 kms voies cyclables + zones 30/440 kms de voiries)
- 10 totems de réparation vélos ont été installés sur Perpignan. Chaque station est équipée d'outils utiles aux cyclistes, avec un accès gratuit et disponible 24h/24.
- L'association la casa Bicycletta continue d'être subventionnée par la Ville pour ses activités. Elle propose des ateliers participatifs de réparation de vélos, l'accès à des outils et conseils pour réparer

son vélo et à des pièces ou des vélos d'occasion à petit prix. L'association implantée à St Mathieu, en quartier prioritaire, propose aussi des cours « vélo-école » pour adultes et enfants (en 2023, 80 séances organisées pour 80 personnes ; 104 séances organisées pour 65 enfants).

- La Ville installe également de nombreux compteurs vélos (fixes ou amovibles) en amont, pour conforter la décision d'aménagement ou après travaux, afin de suivre l'usage des pistes aménagées. Ainsi, le nombre de compteurs vélos est passé de 10 à 34 en 2023.
- Pour continuer d'apaiser la circulation, les élus ont validé la mise en place de 3 zones supplémentaires de limitation de vitesse à 30km/h pour 2023. 85% du territoire est désormais en zone 30 et les élus réfléchissent à une généralisation de cette limitation de vitesse sur l'ensemble de la zone urbaine.
- La Ville développe l'installation de racks vélos dans les écoles,
- Elle a aussi créé depuis juillet 2023 des sites de stationnement spécifiques pour les scooters et motos afin d'éviter que les motards utilisent le mobilier dédié au vélo.
- Enfin, de nouveaux tronçons de pistes cyclables sont aménagés chaque année : près de 12 kms de voies cyclables ont ainsi été aménagés entre 2019 et 2023.



Planifié

Voie verte de 4 kms le long de la Basse

L'aménagement se poursuit pour la voie verte sécurisée de 4 km qui chemine le long de la Basse entre la zone économique Saint-Charles et le centre-ville. Depuis 2019, plusieurs tronçons ont été réalisés sur le secteur ouest de Perpignan, correspondant à peu près à la moitié du tracé prévu.

En 2023, les travaux ont été réalisés entre la rue Courteline et le quai de Hanovre. Ils se poursuivent en 2024, sur le quai Nobel, avec une mise à sens unique des quais Hanovre et Nobel. Les carrefours seront également sécurisés pour les vélos.

Reste à réaliser un tronçon important en cœur de Ville. Les études techniques du tronçon reliant le Palmarium à la rivière Têt (900m) ont été finalisées en 2023 et réalisées en concertation avec les services de l'État.

À partir du Palmarium, le tracé de la piste change de quai pour passer de la rive gauche à la rive droite de la Basse. Le projet prévoit d'aménager une rampe au niveau de la Préfecture pour descendre dans le lit de la Basse et passer sous le Pont Magenta. Le tracé reprendra sa course du côté de la rive gauche de la Basse avec l'aménagement d'un cuvelage en béton abaissé qui servira de déversoir de la rivière en cas de crue et se poursuit jusqu'au passage à gué de la Têt. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin 2024, et devraient durer un an.

Diminuer et optimiser la flotte de véhicules

La Ville de Perpignan s'est faite accompagner en 2023 par un Bureau d'études afin de définir une stratégie de renouvellement et de verdissement de son parc automobile. L'étude a été finalisée début janvier 2024.

Les préconisations seront mises en œuvre progressivement :

- La première, est la mise en place d'un test d'autopartage interne (pool) et de géolocalisation via une plateforme au parking rue Rabelais
- Il s'agira ensuite d'étendre progressivement l'autopartage à l'ensemble des pools de véhicules de la collectivité, avec la volonté de diminuer le nombre de véhicules en fonction des usages et des KM réellement parcourus. Cela permettra de mettre en réforme rapidement, sans renouvellement 25 Véhicules légers + 20 véhicules utilitaires légers
- Par ailleurs certains véhicules feront l'objet de rétrofit et une PPI devra être mise en place.

Organisation interne

Réalisé

Un projet d'Administration intégrant un objectif stratégique « être une Administration écoresponsable »

Le projet d'administration co-construit avec les cadres a été réalisé sur 2021/2022. Il s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

1. Renforcer la collaboration entre les acteurs
2. Adapter notre organisation pour être plus performant
3. Améliorer la qualité de vie professionnelle
4. Être une Administration écoresponsable

L'axe 4 fait explicitement référence au label « Transition énergétique – Climat, Air, Energie » et s'inscrit dans le cadre des politiques volontaristes conduites par la Ville en matière d'adaptation au changement climatique et d'optimisation des consommations d'énergie.

L'axe 4 "Être une administration écoresponsable" comprend 4 sous objectifs :

- Objectif 4.1 : Vers une administration écoresponsable dans ses pratiques au quotidien.
- Objectif 4.2 : Inscrire la transition énergétique et écologique dans toutes les politiques publiques municipales.
- Objectif 4.3 : Renforcer la communication et la pédagogie sur ces transitions.
- Objectif 4.4 : Développer la participation citoyenne autour de ces enjeux de transition.

Plusieurs séminaires des cadres se sont déroulés sur 2021 et 2022 dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'Administration. Le séminaire organisé le 24 juin 2022 à l'hôtel Pams, comprenait plusieurs ateliers autour des thématiques suivantes : éco-responsabilité, transversalité dans la conduite des projets, concertation, outils numériques.

PPI Climat-Air Energie

Depuis sa 1ère labellisation Cit'ergie, la Ville de Perpignan élabore une PPI Cit'ergie et continue de suivre les indicateurs financiers dédiés, dont l'analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant attrait à la transition écologique et énergétique (dépenses et financements - fonds Vert, subventions, etc).

Planifié

Déployer le SPASER et former les agents

La Ville de Perpignan doit élaborer un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). C'est-à-dire définir les objectifs qu'elle se fixe en matière d'achats durables, de prise en compte du coût global et de clauses d'insertion, mettre en œuvre les processus, les outils et les formations qui en découlent. Les travaux ont démarré et pour préparer cette échéance, la Ville a organisé un premier cycle de formation de 3 jours en 2022. Par ailleurs, depuis le début 2024, afin d'accompagner les services sur différents sujets de la commande publique, la Direction de la Commande publique et des achats, en collaboration avec la DRH, propose aux agents « les jeudis de la commande publique ». Il s'agit de matinées de sensibilisation sur des thématiques de 1er niveau, avec dans un premier temps un calendrier de thématiques proposées de mai à juillet 2024. En septembre, 2024, un nouveau calendrier sera proposé avec de nouvelles thématiques.

Communication, coopération

Réalisé

Réalisation d'un diagnostic agricole

La Ville de Perpignan a confié en 2023, la réalisation d'une étude à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales afin d'identifier les forces, faiblesses et enjeux de l'agriculture sur son territoire.

Le rapport final présente un diagnostic complet, depuis l'analyse des terroirs, en passant par le relevé et les cartographies identifiant les parcelles cultivées, le type d'agriculture, l'âge de l'exploitant, les friches, les bois et taillis... Ce rapport est détaillé par secteur et sous forme de cartes et s'attache à préciser l'évolution de l'occupation des sols entre 2009 et 2022.

Perpignan compte encore aujourd'hui 1000 hectares cultivés, soit 38% de la surface communale mais elle dénombre aussi une surface équivalente de friches pouvant être remises en valeur.

L'étude confirme aussi que cette agriculture est fragilisée et menacée par la concurrence d'autres usages. Le rapport propose donc en guise de conclusion, un ensemble de préconisations. Certaines actions sont en cours de mise en œuvre, comme la lutte contre la cabanisation (partenariat avec la SAFER), ou la lutte contre les friches, (repérage et mise en relation des agriculteurs, avec les propriétaires de friches). D'autres actions font intervenir des outils et procédures d'aménagement qui seront soumis à arbitrage courant 2024.

Des permanences de médiation sociale et de lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre du contrat de Ville, Perpignan finance l'association Médiance 66 qui est spécialisée dans la médiation sociale. L'association répond aux questions des Administrés, sur le logement, les énergies et plus largement, accompagne et conseille les habitants en situation de précarité énergétique, hydrique, de mal logement ou pour leurs démarches administratives. Les permanences sont organisées au sein des Maisons de quartiers et des 2 Maisons France services ouvertes récemment.

À noter que pour faire face aux difficultés croissantes, la Ville a décidé en 2021 d'augmenter le service en proposant 3 permanences supplémentaires de 3h00. Par ailleurs, depuis 2022, ce sont 2 nouvelles permanences qui sont assurées dans les maisons France services du Vernet et du Centre-ville.

Ces permanences sont financées, en 2023 par :

- ✓ L'État 35 400€
- ✓ La Ville 26 600€ au titre de la politique de la Ville + mise à disposition d'un local prêté gratuitement (valeur 10 300€) + 11 000€ de subvention de droit commun
- ✓ La CAF 4 000€
- ✓ ASP emplois aidés 12 000€

En 2023 : 4 343 demandes traitées, 2 955 entretiens réalisés, dont thématique « énergie », 207 personnes reçues, 389 entretiens, 504 demandes traitées.

Promouvoir l'effacement pour permettre aux habitants de faire des économies d'énergie et garantir la sécurité du réseau.

En octobre 2023, Perpignan a signé un partenariat avec la société Voltalis qui propose gratuitement et sans abonnement aux 24 620 foyers de Perpignan, chauffés au tout électrique, une solution gratuite d'effacement électrique en vue de produire des économies d'énergie. Voltalis se charge de l'installation et la ville de la communication.

Comment ça marche ?

- Voltalis installe gratuitement un thermostat connecté composé de petits boîtiers reliés à chacun des radiateurs électriques du foyer.
- Grâce à une application mobile, les habitants peuvent suivre leur consommation et piloter leurs radiateurs à distance.

En cas de déséquilibre sur le réseau électrique, Voltalis peut réduire temporairement la consommation, de façon coordonnée sur des dizaines de milliers de logements, aux moments où le réseau électrique en a besoin. Les retours d'expérience montrent que ce service permet aux participants de faire jusqu'à 15% d'économies d'énergie (5% par effacement et 10% grâce à l'application qui leur permet de piloter et suivre leur consommation). Les habitants font des économies d'énergie tout en contribuant à réduire les émissions de CO2 et à garantir la sécurité de notre système électrique.

L'objectif est d'équiper 8 à 10% des 24 000 foyers en 3 ans. Début mai 2024, le bilan est plutôt positif, avec déjà 987 installations.



Sensibiliser les jeunes et le grand public

La Ville en partenariat avec l'Éducation nationale conforte son offre d'actions d'éducation au développement durable dans les écoles par la **mise en place d'un appel à candidature spécifique** qui est diffusé auprès des groupes scolaires. L'objectif étant de privilégier lors de l'attribution, les structures qui ont un engagement collectif sur l'EDD dans leur projet d'école.

L'appel à candidature 2022/2023, comptabilisait 11 fiches actions organisées autour de 5 thématiques : climat, air et énergies, alimentation durable, déchets et économie circulaire, jardins, agriculture, nature et biodiversité. Au total 50 classes et 13 accueils de loisirs péri ou extrascolaires se sont inscrits sur ces actions. Ce qui représente plus de 1500 enfants

sensibilisés (**+ 500 enfants par rapports aux années précédentes**).

Le nouvel AAP 2023/2024 compte 15 fiches actions avec en plus des thématiques déjà identifiées l'année précédente, des actions sur la ressources en eau et le gaspillage alimentaire et à nouveau plus de 1500 enfants sensibilisés.



Les actions de sensibilisation se poursuivent ensuite dans les espaces adolescences et jeunes. **Le service jeunesse intègre d'ailleurs un axe important sur le Développement Durable et la transition écologique dans son « projet de service ».**

Exemple, en 2023, les jeunes des EAJ de Perpignan ont notamment participé à 4 ateliers fresques du Climat ainsi qu'à une conférence sur la pollution en mer, suivi d'une opération nettoyage citoyen des plages.



Enfin, en plus de la fête de la nature qui se poursuit (13^e édition en 2023), **deux événements ont été créés** pour sensibiliser le grand public : **le festival de l'eau et le world Clean up day.**

Le Festival de l'eau se déroule sur une semaine avec des conférences, des animations, films, visites pour sensibiliser le grand public au cycle de l'eau et comment la préserver.

Le World Clean up day, organisé depuis 3 ans en septembre se déroule sur 2 temps : le matin, le challenge de nettoyage des berges du fleuve Tet. L'après-midi, le grand village des animations axé sur les thématiques du tri, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement. Avec en 2023, l'organisation d'un marché de la seconde main.

Du Bio dans les cantines et un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SYM qui gère le service de restauration des cantines s'est engagé aux côtés de la Ville à développer les produits locaux et bio et à respecter les objectifs de la loi EGALIM dans son nouveau marché de restauration.

En 2023, le SYM propose déjà 44,4%, en valeur de produits durables et de qualité dans les cantines répartis ainsi : 23,7% de Bio et 20,71% avec des labels de qualité.

Il a par ailleurs mis en place **un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire** qui comporte plusieurs actions :

- La formation de l'ensemble des personnels aux actions de lutte contre le gaspillage et la réalisation d'une campagne de communication (affiches et kits d'équipements pour le personnel, dont matériel de pesée pour le suivi)
- La sensibilisation des enfants : ateliers apprendre à cuisiner les restes, la réalisation d'une mallette pédagogique (en cours) qui tournera sur les différents sites ;
- Des conférences débat auprès des parents
- La rédaction d'une charte d'engagement pour mobiliser les élus.



Mars 2024, le Maire, Louis Aliot, signe la charte d'engagement pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Planifié

La culture fait son entrée dans le nouveau Plan Climat

La Direction de la culture s'est mobilisée dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan climat. Dans un premier temps, un travail de recensement des actions déjà menées a été réalisé afin de pouvoir les valoriser. Puis en collaboration avec la Mission développement durable, la Direction s'est projetée sur des actions qu'elle souhaite mettre en œuvre à court et moyen termes.

L'élaboration d'une charte des événements écoresponsables est un travail qui a notamment été engagé. Il est prévu une base commune applicable à tous les événements avec des déclinaisons spécifiques, selon les types d'évènement. À noter : le « festival de musique sacrée » est particulièrement engagé. Une référente développement durable est désignée. Elle a réalisé, avec l'aide de l'association Elemen'terre (association pour des pratiques écoresponsables sur les événements, en Occitanie) le diagnostic du festival et met en place des actions en vue de labelliser le festival. Exemple, l'équipe a adhéré à un service de covoiturage pour l'édition 2024.

Mettre en place et animer une commission « Transition Écologique » au sein du Conseil consultatif du commerce et de l'artisanat et proposer des actions vers les commerçants

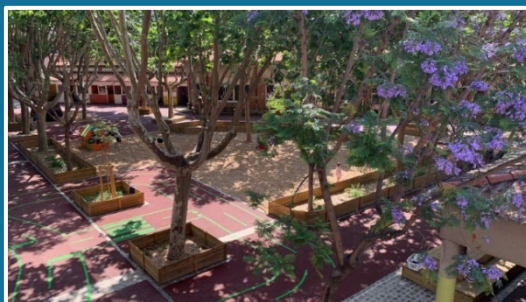
La Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales (CMA) ont décidé en 2023, à l'occasion des premiers états généraux du commerce, de créer un conseil consultatif.

Ce conseil consultatif du commerce et de l'artisanat regroupe une centaine de partenaires et se réunit une fois par an. Parallèlement 5 commissions thématiques ont été créées, pour travailler sur des propositions d'actions, dont une « commission transition écologique » qui s'est réunie pour la 1ère fois le 6 mars 2024 et a donné lieu à la proposition de 3 fiches actions qui doivent maintenant être finalisées et proposées à validation du conseil consultatif.

Action pour le recueil national des Bonnes Pratiques Territoire engagé Climat-Air-Énergie :

La cour de l'école Arrels transformée en oasis

Des ateliers de co-construction avec les enfants et enseignants ont permis de questionner les usages et de créer des espaces diversifiés. La cour réaménagée prend en compte le chemin de l'eau et la biodiversité. Les espaces de jeux côtoient les massifs drainants, où chaque goutte de pluie est captée et dirigée vers les espaces plantés. Un plan de gestion partagé avec les utilisateurs et gestionnaires répartit les tâches d'entretien et responsabilise chacun.



2. Extraits du tableau des indicateurs

Les tableaux ci-après présentent quelques indicateurs chiffrés extraits de la collecte de données en phase d'état des lieux, permettant de suivre les performances de la politique climat- air-énergie de la collectivité.

L'ensemble des indicateurs dits « obligatoires »

Les indicateurs ci-après sont tous les indicateurs « obligatoires » : ils impactent le score de la collectivité s'ils ne sont pas renseignés. À terme, leur absence pourrait être rédhibitoire pour l'obtention du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie. **Les résultats remarquables sont mis en avant en vert et ceux véritablement faibles en rouge.**

N°	N° Action (réf. TE CAE)	Nom de l'indicateur	Valeur pour audit Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Commentaires (année, source, précision méthodologique)	Autres valeurs (historique)
1a	1.1.1	Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO ₂)	351 909 000	Terristory chiffres 2021 (Ville de Perpignan) - méthode cadastrale À noter, le Bilan carbone Territoire réalisé selon la méthode bilan carbone en 2012 donnait : 1,1MteqCO ₂	
1b	1.1.1	Émissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant (teq CO ₂ /hab)	2981,47	Terristory 2021 (Ville de Perpignan)	
2a	1.1.1	Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	1943 ,29	Données 2021 Terristory	
2b	1.1.1	Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant (MWh/hab.an)	16	Données 2021 Terristory	
5	1.2.2	Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	77%	Données schéma directeur de l'énergie – échelle aire EPCI - focus mobilité - année 2020	
6a	1.2.3	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	417	OM Perpignan 2022 > 42 406 tonnes EMR = 6 731 t + Verre = 2 310 t Total 51 447 t /123 362 (pop DGF)	
14c	2.2.1 (et 2.2.2)	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m ²)	70,75	Données 2022	88,6 en 2019
24b	3.2.2	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)	123	Données terristory 2021 , la plus récente 25,5Gwh enr therm + 39,9 Biogaz = 65 400Mwh / 53 000Mwh = consommation annuelle du territoire pour la chaleur et le rafraîchissement	
25b	3.2.3	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	8%	48000/622000 source Terristory données 2021 = Territoire sans potentiel éolien et hydraulique : 16%	

Pour information, ci-après les valeurs limites et cibles pour les indicateurs obligatoires, lorsqu'elles existent (pour les autres indicateurs obligatoires la note est attribuée en fonction de leur évolution) :

N°	Nom de l'indicateur	Valeur limite	Valeur cible
5	Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	65% (ville dans une aire urbaine) 75% (EPCI ou ville hors aire urbaine)	40% (ville dans une aire urbaine) 50% (EPCI ou ville hors aire urbaine)
6a	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	573	480
24 b	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (%)	0 %	En France métropole : 38 % DOM : 75 %
25 b	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	0 %	Territoire sans potentiel éolien et hydraulique : 16% Territoires à fort potentiel : 40% Pour les DOM : 75%

Autres indicateurs remarquables, au choix (facultatif)

Il s'agit de quelques indicateurs, non déjà cités ci-dessus, avec des résultats remarquables : dépassement des objectifs Territoire engagé Climat-Air-Énergie, ou correspondance avec une action dont le score atteint 100%, etc. Ils impactent la notation de manière positive.

N°	N° Action (ref. TE CAE)	Nom de l'indicateur	Valeur pour audit Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Commentaires (année, source, précision méthodologique)	Valeur cible Territoire engagé Climat-Air-Énergie et unité (le cas échéant)
51	5.2.2	Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)	56%	2022	
10	1.3.1	Part des surfaces agricoles et naturelles (%)	48%	2022	
46	4.3.2	Part de la voirie apaisée	63,4%	2022	
30	3.3.4	Quantité annuelle d'engrais/m2 d'espaces verts	0,00012Kg/m2	Données 2022 500kg/4320000m2	
61 b	6.4.1	Part de menus végétariens dans la restauration collective publique (%)	43,13%	Données Sym 2023 La part de repas végétariens servis est actuellement de 43,13% soit 300 000 repas végétariens sur un total annuel de 695 700	
65	6.2.3	Nombre d'heures de consultations et de conseils sur la thématique climat air énergie pour 100 hab / an	56,18/100 hab	OPAH ville 6180 minutes pour 118032 habitants PMM sur Perpignan : 48377 via PMM'ER + 7744 via habiter mieux	
54	6.1.3	Nombre de manifestations/actions par an sur le climat l'air et l'énergie	12	'2022 : fête de la nature (2) WCUD Jardin en Fête Journée de l'arbre Village des mobilités Festival de l'eau Fête de la science, dédiée au climat C2D (3) Salon eco maison	

3. Remarques complémentaires du conseiller ou de la conseillère Territoire engagé Climat-Air-Énergie sur la candidature

Version du catalogue d'actions : Version : état des lieux réalisé en 2023 et consolidé en 2024.
Conseiller Territoire engagé Climat-Air-Énergie en appui : Sébastien DENIS

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">- Portage de la démarche de labellisation au plus haut niveau politique et par la Direction générale.- Objectif politique et administratif de tendre vers la 5^e étoile.- Intégration du label dans le Plan de mandat et le Projet d'administration- Forte animation transversale de la démarche en interne par la Mission Transition énergétique et Développement durable.- Excellente appropriation du processus par les services municipaux qui participent chaque année aux travaux de suivi et d'évaluation.- Amélioration continue du score depuis l'entrée dans le label Cit'ergie il y a plus de 10 ans.- Plan climat ciblant très bien les leviers municipaux. Il y a un travail important pour que le Plan climat guide le développement de la Ville et l'action des services.- Association du Plan climat et du label aux objectifs managériaux.- Suivi annuel très précis des actions mises en œuvre, processus d'amélioration continue (ateliers, séminaires, ...).	<ul style="list-style-type: none">- Veiller à bien allouer les moyens nécessaires à l'animation et au pilotage de la démarche en interne et sur le territoire municipal au regard de l'ambition politique;- Continuer d'échanger avec les services de la Communauté Urbaine en charge du Contrat d'Objectif Territorial et du Plan climat ;

4. Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.

Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.
- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique climat-air-énergie qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique climat-air-énergie, de réduction de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo Territoire Engagé Climat-Air-Énergie
- Suivre et mesurer avec le ou la conseiller-ère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie accrédité-e les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique climat-air-énergie dans le cadre d'une visite annuelle de suivi, jusqu'au prochaine passage en CNL
- Rendre les résultats accessibles au public (scores par domaine et meilleures pratiques, sur <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>).

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique climat-air-énergie, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

Autorisation de diffusion des documents

La collectivité autorise la diffusion publique de la fiche Collectivité Lauréate et des scores obtenus par domaine sur le site <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>.

La collectivité autorise la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseiller-ère s Territoire engagé Climat-Air-Énergie (plateforme collaborative) de la délibération sur le programme de politique climat-air-énergie, et du programme de politique climat-air-énergie correspondant.

Au cas par cas, l'ADEME demandera l'autorisation à la collectivité pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques. Dans tous les cas, la collectivité peut demander le retrait des documents en écrivant à l'adresse citergie@ademe.fr.

5. Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation european energy award gold (équivalent label TE CAE 5 étoiles) est soumise à des frais (<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>).

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation european energy award gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

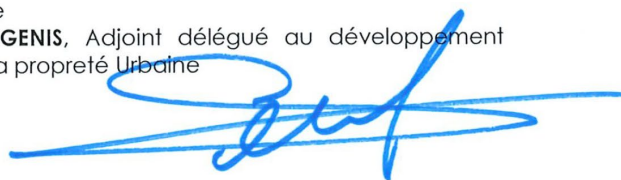
6. Signatures

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 5. Obligations envers l'ADEME.

(signature électronique acceptée)

L' élu · référent · de la
collectivité

Lieu et date : Perpignan, le
Prénom et Nom : Rémi GENIS, Adjoint délégué au développement
Durable, à l'énergie et à la propreté Urbaine
Signature :



Le conseiller · Climat-Air-Energie

Lieu et date : Montpellier, le 25 juin 2024
Prénom et Nom : Sébastien DENIS
Signature :



equineo
9 rue Saint-Firmin - 34000 Montpellier
06 12 96 28 38
www.equineo.com
SIREN : 481 184 372

ANNEXES : Les pièces constitutives de la candidature

Afin de rendre complet le présent dossier de candidature, il doit être accompagné des pièces ci-dessous répertoriées, sous format électronique, **dans l'onglet « fichiers / fichiers généraux » de l'EMT (eea management tool, outil européen de mise en œuvre du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie), ainsi que du catalogue complété en ligne.**

Si besoin, contactez impérativement le Bureau d'Appui Territoire engagé Climat-Air-Énergie à l'adresse citergie@ademe.fr.

Les pièces ci-après sont jointes sur la plateforme TETE/CAE de la Ville de Perpignan :

Document	Contenu
a. Dossier de demande	Le présent document, complété et signé Perpignan_demande_labellisation_20240625
b. Délibération sur la politique climat-air-énergie	Perpignan_délibération_20240613 Cette délibération contient les objectifs climat-air-énergie de la collectivité, et acte l'adoption du plan d'actions associé.
c. Programme de politique climat-air-énergie	Perpignan_Plan Climat_2024-2035 Il est approuvé par la collectivité par la délibération.
e. Check-liste Territoire engagé Climat-Air-Énergie	Elle sert à vérifier que le dossier de demande de label ou de renouvellement remplit les critères de qualité requis. Elle précise en outre comment nommer les documents, dans quel dossier les télécharger, etc. : Perpignan_check-liste_20240618.
f. Tableau de recueil des indicateurs	Perpignan_indicateurs conseiller_2024 Il a servi à l'évaluation par le conseiller (format Excel)
g. Rapport d'audit	Perpignan_audit_20240618

Les pièces ci-après sont jointes sur la plateforme TETE/CAE de la Ville de Perpignan :

Document	Contenu
Logo de la collectivité	Perpignan_logo , dans le dossier "
Photo emblématique de la collectivité	(* voir première page de ce document, en Haute Définition, avec l'éventuel crédit photo) Perpignan_photo_phare-credit_Ville de Perpignan
Fiche Collectivité Lauréate	<i>Fiche complétée par la collectivité, à partir du modèle de fiche de CL, et fourni au format modifiable. Joindre dans le dossier des annexes les originaux des illustrations du verso, en Haute définition, avec l'éventuel crédit photo)</i> Perpignan_fiche CL_année2024 Le Bureau d'Appui Territoire engagé Climat-Air-Énergie recontactera la collectivité, si besoin, après l'obtention du label, pour valider les informations de la fiche.